

Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Etaient présents : FEUFEU David, SIGOGNEAU Anne-Laure, AUBIN Joël, GIRARD Jean-Luc, BOINOT Eliane, GAULT Isabelle, CHALEROUX Ludovic, BOUDIER Mickaël, GAILLARD Denis, RIBETTE Aurélien, AUBRUN Xavier, LAMARCHE Catherine et REAU Jean-Christophe.

Etaient absents : BROCHARD Valérie pouvoir à Aurélien RIBETTE et Lee GILL.

Secrétaire de séance : Denis GAILLARD.

* * * * *

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1- Contrats entretien chauffage gaz

Joël AUBIN présente deux devis d'entretien annuel (P2) des appareils gaz installés dans les bâtiments communaux :

SPIE BATIGNOLLES 1 970.00 € TTC (forfait sans détail d'intervention comme en 2015)

ENGIE à MERIGNAC 1 587.60 € TTC (détaillée par bâtiment)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de choisir l'entreprise ENGIE et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le devis retenu.

2- Convention comité de jumelage Houldizy

Monsieur le Maire demande la validation, après modification, de la convention entre la Commune et le Comité de jumelage proposée lors du précédent Conseil Municipal et signale la demande du Comité de prendre en charge les frais d'insertion de 44 € environ, pour déposer les statuts au journal officiel, suite à sa création.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette convention et de prendre en charge les frais d'insertion au journal officiel.

3 – Demande de subventions diverses : Tennis Thénezay, Foyer collègue Thénezay

Monsieur le Maire informe le Conseil de trois demandes de subventions :

3.1 Demande d'une participation de 50 € pour la rémunération d'un professeur diplômé d'Etat pour enseigner le Tennis pour l'association « Tennis club de Thénezay la Peyratte » située à Thénezay.

Sachant que ce n'est pas une association communale et qu'il n'y a pas d'enfants de Gourgé qui jouent au tennis dans leur association,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder d'aide financière.

3.2 Demande de subvention du collègue de Thénezay pour leurs séjours à l'étranger inscrits dans les programmes d'actions pédagogiques et organisés chaque année. Afin de limiter au maximum la participation financière des familles, le collègue sollicite une aide financière à hauteur de 300 €, sachant que pour l'année 2016/2017 il y a 21 élèves de Gourgé, le bilan financier de l'année précédente et le prévisionnel 2016/2017 est joint à cette demande.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser cette subvention de 300 €.

3.3 Demande de subvention de 105 € pour le foyer socio-éducatif du collège de Thénezay permettant à des élèves d'avoir accès à des ateliers pendant la pause après le repas du midi : Scrapbooking, jeux de société, Foot-Bad, club nature, etc....

Le Conseil Municipal décidé à l'unanimité d'accorder la somme de 105 € pour ce foyer.

4- Approbation rapport CLECT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2014, de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, issue de la fusion des Communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénézéen, et du rattachement des communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne-Hérison, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine (issues de la Communauté de Communes Espace Gâtine), Gourgé (issue de la Communauté de Communes du Val du Thouet), Amailloux, Lageon, Saint-Germain de Longue Chaume et Viennay ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 avril 2014 portant création et règlement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 septembre 2015 par laquelle il définit l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale » au titre des compétences optionnelles, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine,

Considérant que le rapport annexé de la CLECT, qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté de communes suite aux dernières modifications des statuts, et qui a été adopté à l'unanimité par la CLECT le 4 octobre 2016 ;

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

Le Conseil Municipal décide par une abstention et 13 voix pour :

- d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT le 4 octobre 2016,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

5- Adhésion mission optionnelle service retraites CNRACL

Cette adhésion permet un service de mission optionnelle afin d'aider au mieux les employeurs publics affiliés au centre de gestion à l'instruction des dossiers de retraite CNRACL et traiter les données relatives à la carrière des agents pour les transmettre à la caisse de Retraite.

La convention a une durée de 5 ans du 01/08/2016 au 31/07/2021 et ne seront facturés que les services utilisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion 79, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service Retraites.

6- Subvention CAP 79

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil départemental a accordé une aide relative à la réfection de la voirie : route du Pressoux, d'un montant de **8 934.90 €** pour un montant total de travaux de 35 739.60 TTC

7- Infos dossier Ad'AP

Cette demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour nos bâtiments communaux a été approuvée par la préfecture et nous accorde 6 ans pour les travaux de mise en conformité ;
Un bilan des travaux et actions réalisées sera adressé au préfet en fin de première année et à mi-parcours de cet agenda.

8- Questions diverses

8.1 Grêle

Un avis de dégrèvement taxe foncière suite à la grêle du mois de juin a été accordé pour les parcelles communales d'un montant de 263 €.

8.2 Aménagement provisoire Grand'Rue

Le Conseil départemental, service des routes a installé avec l'accord de la Commune un aménagement provisoire comprenant un rétrécissement de route et un sens interdit rue de la Vergnée, pour essayer de limiter la vitesse de circulation qui n'est pas respectée. Cette installation restera placée quelques mois pour étudier la circulation à l'aide d'un compteur sur la voirie, et après réflexion il pourra éventuellement être disposé un système définitif, A Suivre.

8.3 Commande panneaux et marquage voirie

Joël AUBIN signale la commande d'un panneau pour la nouvelle priorité à droite et refaire les trois marquages spécifiques aux entrées de bourg. Une prochaine réunion de la Commission Voirie aura lieu prochainement quand les devis demandés seront reçus.

8.4 Infos Boulangerie

M COCARD a informé la Commune de la réouverture de la boulangerie à Gourgé en fin d'année car le site de Viennay est fermé.

8.5 Commission budget : projet Salle des Fêtes et Vestiaires du Foot

Projet Salle des Fêtes : agrandissement et rénovation des anciennes salles pour un montant de 400 000 € H.T. mais projet trop vague sans plans de transformation et sans chiffrage détaillé, donc à revoir et à approfondir.

Projet Vestiaire du stade de foot : nouvelle construction pour les douches, un bar 18 m² une salle de 50 m², etc... pour un montant de 250 000 € H.T. mais avec des subventions possibles pour les équipements, donc réalisables ;

8.6 Cérémonie du 11 novembre

Lors d'une précédente réunion de Conseil il avait été voté une somme de 43 € pour l'élaboration d'un poster concernant le monument aux morts par le collège de Thénézay avec l'aide de deux élèves de Gourgé accompagné par leur professeur. Ce poster est presque achevé et sera peut être disponible pour le 11 novembre, une bonne occasion pour le présente cette journée là. La cérémonie est prévue à 11 h 00 devant le monument aux morts.

Rappel des délibérations du 26 octobre 2016

- 1 Contrats entretien chauffage et appareils gaz
- 2 Convention comité de jumelage
- 3 Demande de subventions diverses : Tennis Thénezay, Foyer collège Thénezay
- 4 Approbation rapport CLECT
- 5 Adhésion mission optionnelle service retraites CNRACL
- 6 Subvention CAP 79
- 7 Infos dossier Ad'AP
- 8 Questions diverses

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	SIGOGNEAU Anne-Laure	BOINOT Eliane	BROCHARD Valérie Pouvoir à Aurélien RIBETTE	AUBRUN Xavier
GAILLARD Denis	BOUDIER Mickaël	RIBETTE Aurélien	GILL Lee Absent	AUBIN Joël
GIRARD Jean-Luc	REAU Jean-Christophe	CHALEROUX Ludovic	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine